

Anesthésistes



© 2014 Les Echos Publishing

Réclamée depuis plusieurs années par les instances professionnelles, l'échoguidage effectué dans le cadre d'actes d'anesthésie est enfin reconnu. Une cotation vient en effet de paraître au Journal officiel mi-novembre, ajoutant cette technique aux actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie

Il s'agit d'un acte plein, associé aux actes d'anesthésie locorégionale.

Cette nouvelle cotation sera applicable 30 jours après sa date de publication au Journal officiel.

[Décision du 9 septembre 2014, JO n° 266 du 18 novembre 2014](#)

© 2014 Les Echos Publishing